



ACTUALITÉS

Loïc Corroyer

RÉGLEMENTATION

# Les associations donnent de la voix

PHOTOS: LOÏC CORROYER

**E**xaspérées par les différentes interprétations et autres élucubrations entendues ou lues de-ci de-là concernant la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable, les cinq associations signataires de ce document ont décidé de faire une nouvelle fois front commun. Elles ont cosigné une déclaration afin de rétablir toute la vérité sur ce dossier et de clore toute autre forme d'allégation : la charte n'étant pas synonyme de permis de pêche en mer. La charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable a été signée le 7 juillet 2010 par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Bruno Lemaire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que par les plus importantes fédérations et organisations concernées par la pêche en mer, également signataires de ce communiqué de presse. Sous l'impulsion du Grenelle souhaitant explicitement un encadrement de l'activité pêche loisir,

cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les pêcheurs représentés par les fédérations signataires, qu'ils soient professionnels ou plaisanciers, et l'administration. Elle définit les principaux axes d'actions à mener pour assurer à l'avenir une gestion durable des ressources halieutiques en misant avant tout sur l'information des pratiquants et une réelle communication entre administrations et usagers.

Les conditions sont donc enfin réunies pour la mise en place des mesures retenues dans le cadre de cette charte dont les principaux points sont :

- la gestion de la ressource ;
- la lutte contre la fraude ;
- la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Le ministre d'État, Jean-Louis Borloo l'a précisé explicitement au cours de cette signature : « *L'instauration d'un permis de pêche en mer serait totalement inefficace pour atteindre ces trois objectifs de gestion de la ressource, de lutte contre la fraude et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.* »

La charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable représente un cadre sain de concertation, qui, si chacun y joue son rôle avec sérieux, devrait permettre à la pêche de loisir de s'inscrire durablement dans une approche écoresponsable et placer la France au premier rang des pays européens en ce qui concerne un encadrement bien compris et donc bien accepté de l'activité de pêche de loisir. Les allégations erronées de certains médias nous ont amené à cosigner le présent communiqué.

**Les signataires :**

**La Fédération française des pêcheurs en mer**

**La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France**

**La Fédération française d'études et sports sous-marins**

**La Fédération de chasse sous-marine passion**

**L'Union nationale des associations de navigateurs**